



# NOTE *de* CONJONCTURE



NUMÉRO 3  
AVRIL 2025



## RENDEZ-VOUS ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

**493**  
rendez-vous

## DELAIS DE DÉMARCHE

Délai moyen de démarche (en jours) :

- prestations légales **7,1** jours
- minima sociaux **6,7** jours

## CONTACTS

**7 589** rendez-vous téléphoniques  
**362** rendez-vous en visio  
**5 821** rendez-vous dans un accueil

Chiffres au 31/03/2025 - Source SID (Système d'information décisionnel)

- 92,3 %** des allocataires ont donné leur adresse mail et autorisé son utilisation
- 95,4 %** des allocataires ont donné leur numéro de portable et autorisé son utilisation
- 54 %** des pièces arrivées ont été transmises via le web



Chiffres au 31/01/2025 - Source SID (Système d'information décisionnel)

### Partir en vacances avec l'aide de la Caf

Tous les ans, des millions d'enfants, de familles, et de jeunes ne partent pas en vacances, en grande partie pour des raisons financières. Pourtant, les vacances sont essentielles. C'est pour cela que la Caf soutient chaque année les familles les plus modestes et les aide à concrétiser et financer leurs projets de vacances, séjours familiaux, colos...

**16 850** familles sont potentiellement bénéficiaires de **l'aide aux vacances en famille** et **28 898** enfants potentiellement bénéficiaires de **l'aide aux vacances enfants**.

Chiffres février 2025



# LA POLITIQUE DE CONTRÔLE ET DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

La Caisse d'allocations familiales joue un rôle essentiel dans le soutien aux familles. Sa mission repose sur deux principes fondamentaux : le bon emploi des fonds publics et le système déclaratif. Pour garantir l'intégrité du système de protection sociale et s'assurer que les fonds sont utilisés conformément aux réglementations en vigueur, la Caisse d'allocations familiales effectue des contrôles, tant auprès des allocataires que des partenaires soutenus financièrement par la Caf.

## Le contrôle des allocataires

En contrepartie du système déclaratif, la Caf met en place une politique de contrôle rigoureuse pour vérifier l'exactitude des déclarations. Les contrôles des allocataires peuvent être automatisés, sur pièce ou à domicile.

La mission de la Caf est de verser le juste droit. Ainsi, le contrôle ne sert pas uniquement à détecter d'éventuelles fraudes, mais aussi à s'assurer qu'une personne perçoit l'ensemble des aides auxquelles elle a droit. Les contrôles peuvent en effet entraîner des rappels de prestations non perçues ou des demandes de remboursement en cas de trop-perçu.

## La lutte contre la fraude à enjeux

La Caf s'attaque également aux fraudes plus complexes et organisées. En 2021, la Caisse nationale des Allocations familiales a créé le Service national de lutte contre la fraude à enjeux (Snlfe).

Composé de 30 contrôleurs nationaux il a pour mission de détecter, enquêter, analyser et diffuser les informations sur les fraudes complexes à impact national.

Lorsqu'une Caf repère une fraude, elle peut la signaler au Snlfe, qui coordonne les contrôles et partage ses analyses avec l'ensemble du réseau pour prévenir la propagation du phénomène et sécuriser le versement des prestations.

## La prévention et la sensibilisation

La prévention est également un volet essentiel de la lutte contre la fraude. La Caf sensibilise les allocataires à l'importance de signaler tout changement de situation afin de mettre à jour leurs droits et d'être attentifs à l'exactitude de leur déclaration. Elle les informe également des sanctions encourues en cas de fraude.

Des partenariats avec des partenaires d'accueil, tels que les France Services offrent des services gratuits et confidentiels pour aider les citoyens à comprendre et à exercer leurs droits. Cette démarche contribue à réduire le non-recours aux droits.

## La collaboration avec les partenaires : le Codaf

Le Comité opérationnel départemental antifraude (Codaf) est une instance de lutte contre la fraude aux finances publiques. Il est composé de plusieurs acteurs : organismes de Sécurité sociale, Direction générale des finances publiques, Police, Gendarmerie et Douanes, Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, Préfecture... Il est placé sous la co-présidence du Préfet et du Procureur.

Il permet de coordonner les efforts de différents partenaires pour lutter contre les fraudes complexes et organisées. Cette approche collaborative favorise une synergie des compétences et des ressources, augmentant ainsi la capacité de la Caf à protéger les droits des allocataires et à assurer une gestion transparente des fonds publics.

## LES CHIFFRES

### Le bilan des contrôles des allocataires et de la lutte contre la fraude :

- **662** dossiers ont été qualifiés de frauduleux à la suite de contrôles sur place ou sur pièces pour un montant global de fraudes sanctionnées de 6 173 251 € ;
- La commission des dépôts de plainte a **sanctionné** les allocataires par des avertissements, pénalités et dépôts de plainte au Tribunal correctionnel : 47 lettres d'avertissement, 596 pénalités, 44 dépôts de plainte auprès du Tribunal.
- **Le Codaf :**
  - **77** signalements traités avec un impact financier global de 558 527 € ;
  - **452 520 €** d'impact financier frauduleux correspondant à 47 % des signalements.

### Le contrôle des partenaires :

- **21** équipements ont été contrôlés avec une incidence financière globale de 78 634 €, soit : 15 indus pour un montant de 74 475 €, 3 rappels pour un montant de 4 158 €,
- La masse financière contrôlée s'élève à **3 688 477 €**.

# LE SERVICE PUBLIC PETITE ENFANCE

Le Service public petite enfance : un pilier de la politique petite enfance de la Caf pour les années à venir

Le Service public de la petite enfance (SPPE), en cours de déploiement sur le territoire depuis 2024, doit représenter une avancée majeure pour les familles et les professionnels de la petite enfance. Ce service vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour les jeunes enfants, à un prix raisonnable et comparable, quel que soit le mode d'accueil choisi. Le rôle des Caisses d'allocations familiales est central dans ce dispositif.

## Les objectifs du SPPE sont au nombre de trois.

Le premier réside en l'égalité d'accès. Il s'agit de s'assurer que chaque parent puisse obtenir une place d'accueil pour son enfant, à un coût abordable et indépendamment de sa localisation.

Le deuxième concerne la qualité de l'accueil et consiste à offrir un accueil de qualité égale pour tous les enfants.

Le troisième porte sur la professionnalisation et vise notamment à attirer de nouveaux professionnels vers les métiers de la petite enfance pour pallier la pénurie actuelle et à les former.

## Les Caf sont des partenaires essentiels dans le déploiement du SPPE à plusieurs titres.

Elles apportent un soutien financier. En effet, les Caf subventionnent le fonctionnement et l'investissement des structures d'accueil comme les crèches et les relais petite enfance (Rpe). Ce soutien financier est crucial pour garantir l'accessibilité et la qualité des services offerts.

## LES CHIFFRES

### L'accueil du jeune enfant

- Le taux de couverture (nombre de places d'accueil par rapport au nombre d'enfants de moins de 3 ans) est de 50,3 %.
- Le soutien aux équipements et aux professionnels :
  - Plus de 24 millions € versés pour soutenir l'investissement et le fonctionnement des structures d'accueil du jeune enfant et les relais petite enfance ;
  - 22 relais petite enfance couvrent 86 % des enfants de moins de 6 ans ;
  - 61 nouveaux assistants maternels agréés indépendants ont bénéficié de la prime à l'installation des assistants maternels ;
  - 5 dossiers de demande d'aide au démarrage de maisons d'assistants maternels ont été instruits.

**Le fonds d'innovation pour la petite enfance** : la Caf a versé environ 86 000 € à ce titre.

**Actions en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs** (financement du Pôle ressources handicap Hand'avant 66, bonification de l'accueil d'enfant en situation de handicap dans les accueils de loisirs) : plus de 985 000 € versés.



En complément, elles assurent un accompagnement des familles, les informent sur leurs droits et les services disponibles via des plateformes comme monenfant.fr par exemple. Elles jouent également un rôle de réassurance et d'accompagnement à la parentalité, particulièrement pour les parents inexpérimentés ou en situation de précarité.

De façon globale, elles sont également un acteur de cohésion sociale et de qualité de vie sur les territoires au travers du financement et du soutien des modes d'accueil. En garantissant un accès équitable aux services de la petite enfance, elles luttent contre les inégalités sociales et contribue également à l'égalité des chances.

### **Le déploiement du SPPE est le fruit d'un processus de concertation et de préparation sur la durée**

A compter du 1er janvier 2025, les communes sont désignées comme les autorités organisatrices de ce service et doivent assumer de nouvelles compétences en fonction de leur taille. Le SPPE vise à lever les freins au développement de l'offre d'accueil et à replacer le respect des besoins des jeunes enfants au cœur des objectifs et pratiques d'accueil. Bien que le service soit officiellement lancé, son déploiement complet prendra du temps et nécessitera des ajustements continus. Les efforts significatifs pour la formation et le recrutement de professionnels de la petite enfance, ainsi que les partenariats locaux, sont essentiels pour garantir le succès de cette initiative.

### **Un dispositif en lien avec la convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille**

La convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 définit les priorités d'intervention et les moyens des Caf pour les cinq années de la période. Elle s'articule notamment autour de deux enjeux principaux : améliorer la qualité de service d'une part et mettre en œuvre des projets porteurs de progrès d'autre part.

Le SPPE s'inscrit parfaitement dans cette dynamique en répondant aux besoins des familles et en renforçant les services de la petite enfance.

Le développement des services à chaque étape de la vie, incluant l'accueil des jeunes enfants est un axe sur lequel la COG met l'accent. Le SPPE contribue directement à cet objectif en augmentant l'offre d'accueil et en garantissant sa qualité.

L'accès au juste droit est également un objectif majeur de la COG. En repositionnant le cadre stratégique et de fonctionnement avec les partenaires ainsi que le rôle de soutien des Caf auprès de ceux-ci, le SPPE favorise l'accès aux droits et services de la petite enfance pour toutes les familles, contribuant ainsi à la réduction des inégalités.

En matière de mobilisation des leviers de performance, la COG encourage l'innovation et l'efficacité dans la gestion des services. Le SPPE répond à cet objectif puisque son cadre structure les initiatives locales

et la performance des projets au travers d'une démarche globale mettant en place de nouvelles approches et permettant de renforcer les partages de bonnes pratiques au service et d'une collaboration renforcée entre la Caf et les acteurs de terrain.

### **Le contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (CPOG) 2023-2027 de la Caf des Pyrénées-Orientales est construit en cohérence avec les priorités nationales définies par la COG.**

Ce contrat local met en avant des objectifs spécifiques pour les Pyrénées-Orientales, en tenant compte des particularités et des besoins locaux. Les principaux axes incluent notamment trois enjeux.

Il s'agit tout d'abord de renforcer l'offre d'accueil de jeunes enfants et d'augmenter le nombre de places disponibles dans les structures d'accueil pour répondre à la demande croissante.

Une seconde préoccupation est de soutenir les familles vulnérables en mettant en place des dispositifs spécifiques pour accompagner les familles en situation de précarité, notamment celles ayant des horaires de travail atypiques.

Enfin, la démarche locale comme la démarche nationale porte un enjeu d'innovation dans l'organisation des partenariats et le portage des projets.

### **Pour accompagner ses partenaires et les acteurs de la petite enfance dans le déploiement du SPPE, la Caf des Pyrénées-Orientales mène une démarche proactive auprès d'eux.**

Elle a ainsi organisé un «SPPE tour» en novembre et décembre 2024, première étape de lancement au cours de laquelle elle est allée à la rencontre des partenaires dans différents points du département. Elle a également mis des informations à leur disposition sur son site caf.fr. Au travers de sa démarche « d'aller vers » ses partenaires, la Caf vise à informer et sensibiliser, échanger et collaborer, suivre et évaluer. Cette démarche pro-active va se poursuivre pour continuer à déployer le SPPE dans le département et à cultiver des partenariats au service des familles.

### **Au travers du SPPE, la Caf et ses partenaires travaillent ensemble pour rendre l'accueil des jeunes enfants plus accessible, de meilleure qualité et plus abordable. Cette collaboration stratégique est essentielle pour améliorer la qualité de vie des familles. Le soutien financier, l'accompagnement des familles et la promotion de la cohésion sociale sont des éléments clés de cette démarche qui renforce l'engagement de la Caf envers les familles et les professionnels de la petite enfance.**

# FOCUS



## DONNÉES CLÉS ALLOCATAIRES

**L**a Caf des Pyrénées-Orientales compte 112 575 allocataires (-0,1% en un an). Plus de 50 % de la population du département est couverte.

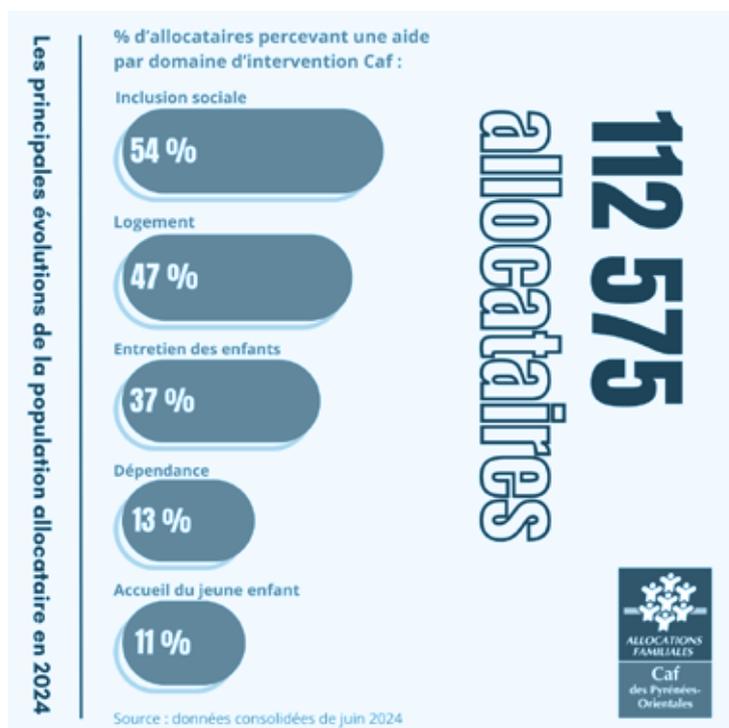
Des variations plus sensibles du nombre de bénéficiaires s'observent au titre de la solidarité-insertion, de la prestation d'accueil du jeune enfant et du logement :

- Le nombre de bénéficiaires du Rsa affiche une augmentation de 3% ;
- Le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité (Ppa) est en baisse de 3,4% ;
- Le nombre de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (Aah) augmente de 3,4 % ;
- Le nombre de bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) augmente de 5,5 %.

Concernant les prestations liées à l'enfance-jeunesse, l'augmentation des bénéficiaires s'explique principalement par la hausse de 4,4% du nombre de bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (Asf).

Le nombre de bénéficiaires des aides au logement se stabilise avec une variation de - 0,1%.

Le nombre d'allocataires bénéficiaires d'aides en matière d'accueil du jeune enfant diminue de 2,2% (diminution du nombre de naissances).



**112 575** allocataires

Plus de **50 %** de la population du département couverte

Plus de **803 millions €** versés au titre des prestations légales

Plus de **48 millions €** versés au titre de l'action sociale

# DES VALEURS, UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC

## SOLIDARITÉ - ÉQUITÉ - NEUTRALITÉ

### CONTACTER

#### LA CAF DES PO

##### INTERNET :

[www.caf.fr](http://www.caf.fr) / Mon compte

##### APPLI MOBILE :

Caf-Mon compte

##### TÉLÉPHONE : 3230

(service gratuit + prix de l'appel)

24 h sur 24 pour l'information en libre service / du lundi au vendredi de 9 h à 16h 30 pour joindre un conseiller.

##### COURRIER :

Caf des PO  
112, rue Docteur Henri Ey  
BP 49927  
66019 Perpignan Cedex 9

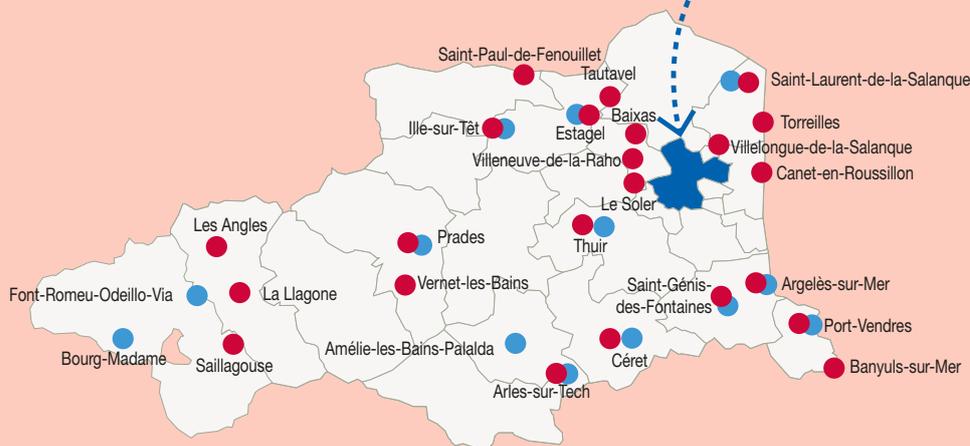
### LA CAF DANS LE DÉPARTEMENT

#### Hors Perpignan

- 13 permanences
- 23 Maisons France services

#### À Perpignan

- Siège
- 1 permanence
- 4 Maisons France services Perpignan-Centre
- 3 points relais Caf
- 1 borne interactive 24h/24 au siège de la Caf



Carte établie au 31/12/2024



### S'INFORMER

● Le site de la Caf  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

● Le site des parents  
**[www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr)**

● Le site consacré aux aides aux vacances de votre Caf  
**[www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)**

● La Caf sur les réseaux sociaux



● Le site du réseau parentalité 66  
**[www.parents-pros66](http://www.parents-pros66)**